



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
22 mars 2010
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 novembre 2009, à 10 heures.

Président : M. Park In-kook (Président) (République de Corée)
puis : M. Mičić (Vice-Président) (Serbie)

Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- f) Convention sur la diversité biologique
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session
- h) Développement durable dans les régions montagneuses
- i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h. 15

Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable
(A/64/65, A/64/81, A/64/83-E/2009/83 et Add.1 et
A/64/259; A/C.2/64/9 et A/C.2/64/10)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable**
(A/64/169, A/64/258, A/64/274, A/64/275 et A/64/301)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/64/278)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (A/64/280)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (A/64/202)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**
(A/64/202 et A/64/379)
- f) **Convention sur la diversité biologique**
(A/64/202)
- g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session** (A/64/25)
- h) **Développement durable dans les régions montagneuses** (A/64/222)
- i) **Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables** (A/64/277)

1. **M. Sha Zukang** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) fait observer que la nécessité d'inscrire le développement sur un chemin plus durable n'a jamais été aussi urgente. Seule une approche intégrée face aux aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable permettra de progresser vers la solution des multiples crises internationales auxquelles le monde est actuellement confronté.

2. L'économie mondiale reste handicapée par la récession, avec un chômage mondial dépassant 6 %. Jusqu'à 100 millions d'individus de plus que prévu avant la crise tomberont au-dessous du seuil de pauvreté. Les fluctuations dans l'accès aux produits alimentaires et leur disponibilité – qui sont exacerbées par la crise financière actuelle – ont eu une incidence négative sur les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, la famine et la pauvreté extrême restent le quotidien de nombreux habitants des pays en développement et de grandes disparités dans l'accès aux ressources et aux possibilités d'emploi persistent entre les pays riches et les pays pauvres. Ces inégalités mondiales demeurent un obstacle fondamental au développement durable.

3. Les changements climatiques, qui ont aggravé ces problèmes, appellent une action urgente et efficace. Une riposte mondiale exhaustive exige un engagement plus soutenu à l'égard des mesures d'adaptation et d'atténuation, avec des investissements importants de ressources. Pour les seuls pays en développement, on estime que l'adaptation coûtera quelque 100 milliards de dollars par an durant les 40 prochaines années, mais la communauté internationale ne doit pas laisser la crise financière entraver sa riposte. L'an passé, plus de 343 catastrophes naturelles ont frappé plus de 42 millions de personnes et entraîné des dommages économiques de plus de 57 milliards de dollars. Ces événements nuisent aux efforts faits pour atténuer la pauvreté et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et une attention plus concertée doit être accordée à la prévention des risques de catastrophe – grâce à des mesures comme la mise en œuvre du Cadre de Hyogo et du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe – associées à des stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

4. La planète est confrontée à un appauvrissement sans précédent de la diversité biologique et à une pollution plus marquée de l'environnement. Les écosystèmes mondiaux sont soumis à des pressions de plus en plus fortes du fait de l'accroissement démographique, alors que la diminution de la couverture forestière et la dégradation des sols ont compromis les moyens d'existence des communautés locales. Il est donc absolument indispensable de préserver et de restaurer les principaux écosystèmes grâce à la gestion durable de la biodiversité.

5. La convergence des crises requiert une réponse cohérente et collective, qui préparera adéquatement le

terrain à une croissance partagée et à un développement durable, avec des modes de consommation et de production viables. Le système des Nations Unies dans son ensemble est déterminé à soutenir les efforts internationaux en faveur de la transition vers une économie mondiale écologiquement rationnelle, d'une amélioration de la sécurité alimentaire et d'une réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Il contribuera aux recherches et analyses, à l'appui normatif et opérationnel aux processus intergouvernementaux, à l'assistance technique et à l'aide au renforcement des capacités.

6. Ces mutations fondamentales exigeront des investissements importants dans les énergies renouvelables et les écotecnologies, l'agriculture durable et la gestion durable des ressources naturelles. Elles nécessiteront des investissements dans le renforcement des compétences professionnelles, qui devront s'accompagner de mesures pour accroître l'emploi. Elles requerront la promotion de la croissance économique, avec une progression simultanée des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques. En outre, pour qu'elles aboutissent, il faudra aussi que soit fournie une assistance importante aux pays en développement par le biais du développement des capacités et du transfert de connaissances et de technologies.

7. Les pays partagent les mêmes responsabilités : trouver des solutions qui assureront le bien-être économique et social de leur population et préserver la qualité de l'environnement naturel. L'importance du maintien et du renforcement de l'action participative au moyen de partenariats – un autre aspect essentiel du développement durable – ne saurait être sous-estimée. La communauté internationale doit assurer la participation de la société civile et du secteur privé et travailler avec les communautés autochtones et locales pour faire face à tous les enjeux à surmonter pour assurer le développement durable.

8. **M^{me} Wahlström** (Sous-Secrétaire générale à la réduction des risques de catastrophe et Représentante spéciale du Secrétaire général à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo) présente le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/64/280). Ce rapport fournit une vue d'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de prévention des risques de catastrophe et du Cadre

d'action de Hyogo aux niveaux national, régional et international, au cours des 12 derniers mois, en réponse à la résolution 63/216 de l'Assemblée générale.

9. Si des progrès encourageants ont été réalisés dans la mise en œuvre de certains des aspects du Cadre de Hyogo, l'action doit être considérablement accélérée et élargie dans tous les domaines prioritaires, pour qu'une évolution mesurable puisse être réalisée vers la réduction de l'incidence des catastrophes d'ici à 2015, date où le Cadre cessera d'être opérationnel.

10. Mettant en lumière certains des points principaux du rapport, M^{me} Wahlström explique qu'au niveau mondial les risques de catastrophe augmentent sensiblement sous toutes leurs formes, alors que le risque de perte économique progresse beaucoup plus rapidement que le risque de mortalité. La première édition du Rapport d'évaluation globale sur la réduction des risques de catastrophe, *Risk and Poverty in a Changing Climate*, lancée par le Secrétaire général en mai 2009, identifie trois sources principales de risque, à savoir les déficiences de la gouvernance urbaine et locale, la vulnérabilité des moyens d'existence dans les zones rurales et la dégradation des écosystèmes.

11. Ce rapport souligne que les risques de catastrophe concernent de plus en plus les zones urbaines. Environ un milliard de personnes dans le monde vivent dans des établissements informels précaires en périphérie des villes et ce chiffre devrait s'accroître de 25 millions par an. En outre, le déclin mondial des écosystèmes contribue à une plus grande vulnérabilité des communautés urbaines et rurales pauvres. Par exemple, l'assèchement des zones humides accroît les risques d'inondation, alors que la déforestation accentue le risque d'inondation et de glissement de terrain. Les villes construites et planifiées pour des populations de petite taille se sont transformées en très grandes agglomérations, avec des systèmes de drainage qui ne sont pas adaptés à des pluies torrentielles.

12. Par ailleurs, les changements climatiques commencent à amplifier le caractère inégal de la répartition des risques de catastrophe, augmentant les dangers et érodant dans le même temps la capacité de résistance, de sorte que de plus en plus d'individus sont menacés, en particulier dans les communautés pauvres des pays en développement.

13. De manière générale, les pays progressent de façon satisfaisante dans le renforcement des capacités,

des systèmes institutionnels et de la législation, remédiant aux carences en matière d'état de préparation et de prévention, ainsi que dans l'amélioration des systèmes d'alerte rapide. Par exemple, certains pays à faible revenu ont déjà fait de grands pas dans la réduction des risques de mortalité dus aux inondations et aux cyclones tropicaux.

14. En revanche, peu d'avancées ont été réalisées dans l'intégration générale des besoins en matière de réduction des risques de catastrophe dans la planification et le développement économique, urbain ou environnemental. Seulement 57 pays ont jusqu'ici établi leurs dispositifs nationaux et un total de 120 gouvernements ont désigné des points focaux officiels pour suivre la mise en œuvre du Cadre de Hyogo. Ces mécanismes multipartites deviennent de plus en plus importants et d'autant plus nécessaires que le niveau de risque s'accroît.

15. Au niveau régional, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes est axée sur la mobilisation et la coordination de l'aide aux processus nationaux et régionaux de prévention des risques de catastrophe. Parmi ces processus figure notamment le renforcement des alliances avec les organisations intergouvernementales, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale. La deuxième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe a permis d'améliorer le partage d'informations, la coordination et le suivi des progrès entre toutes les parties prenantes, réunissant quelque 1 688 participants de 152 gouvernements et 137 organisations. Elle a mis fortement l'accent sur les enseignements accumulés et la mise au point d'orientations concertées pour l'appropriation systématique des mesures de prévention des risques. Il a été très largement reconnu qu'une action urgente est requise pour harmoniser et relier les cadres concernant, d'une part, la prévention des catastrophes et, de l'autre, l'adaptation aux changements climatiques, dans l'optique plus large de la réduction de la pauvreté et du développement durable. L'importance de garantir les prérogatives et les ressources nécessaires pour agir en faveur de la prévention des catastrophes aux niveaux local et communautaire a été soulignée, tout comme le rôle des femmes en tant que moteurs de l'action.

16. L'année écoulée a été marquée par plusieurs évolutions positives vers la création de conditions propices à l'investissement international dans la

prévention des risques. Plusieurs pays donateurs ont élaboré de nouvelles politiques pour appuyer l'augmentation des investissements et l'Union européenne a présenté sa nouvelle stratégie pour contribuer à la prévention des catastrophes dans les pays en développement. La Facilité mondiale de la Banque mondiale pour la réduction des catastrophes et la reconstruction a continué de se développer en tant que mécanisme de collaboration clef pour soutenir la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, avec des annonces totales de contributions par les bailleurs de fonds dépassant 90 millions de dollars en 2007-2008.

17. Cependant, malgré ces tendances positives, le Dispositif mondial a mis en évidence une inadéquation spectaculaire entre les ressources requises pour faire face aux risques de catastrophe dans les pays en développement et les ressources effectivement disponibles et a demandé une montée en puissance importante de l'action et des financements, aussi bien en provenance des budgets nationaux que des sources internationales. Le Dispositif mondial a aussi mis en évidence l'utilité de points de repère, comme l'allocation d'une partie des budgets nationaux ou d'un certain pourcentage des fonds réservés pour l'aide humanitaire, le redressement ou le développement aux activités de prévention des catastrophes.

18. Si les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes se sont accrues au fil de l'année écoulée, la nécessité de plus en plus grande pour le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de suivre de façon efficace du Cadre de Hyogo exige des contributions plus stables et versées en temps voulu sur plusieurs années.

19. En 2010 et 2011, les travaux seront axés sur le renforcement des mécanismes de coopération internationale établis pour prévenir les risques de catastrophe, accroître la mobilisation des ressources et accélérer les actions pratiques à l'appui des mesures de prévention des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques.

20. Les risques sont bien compris et les solutions et instruments sont aisément disponibles, efficaces par rapport aux coûts et souvent très simples. Par exemple, il suffit parfois de s'assurer que la nouvelle école ou le nouvel hôpital sera construit dans un endroit sûr, et non sur une plaine inondable, ou bien d'entretenir un système de drainage qui fonctionne lorsque de fortes

pluies interviennent. La réduction des risques de catastrophe ne relève pas d'un seul domaine, mais doit s'inscrire dans une démarche, qui ne peut être durable que si les investissements dans le développement sont à l'épreuve des catastrophes. D'où la nécessité d'une nouvelle approche institutionnelle, allant au delà des initiatives sectorielles isolées.

21. **M. Gnacadja** (Secrétaire exécutif, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) présente la rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 63/218 de l'Assemblée générale et l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (chapitre II du document A/64/202). Les principaux thèmes du rapport concernent le suivi du plan stratégique décennal, les synergies entre les trois conventions de Rio et les conclusions et recommandations de la dix-septième session de la Commission du développement durable intéressant la Convention sur la lutte contre la désertification.

22. La neuvième session de la Conférence des Parties, qui a eu lieu à Buenos Aires du 21 septembre au 2 octobre 2009, a été la première réunion décisionnelle des Parties suite à l'adoption du plan-cadre stratégique décennal pour l'application de la Convention en 2007. Quelque 36 décisions ont été adoptées, dont les thèmes sont détaillés dans le rapport.

23. S'agissant du rapport du Corps commun d'inspection sur l'évaluation du Mécanisme mondial, la Conférence des Parties a demandé à son Bureau de procéder à une évaluation des dispositions existantes et envisageables concernant l'établissement de rapports, la comptabilité et les institutions nécessaires au Mécanisme mondial ainsi que de leurs implications juridiques et financières, y compris la possibilité d'identifier une nouvelle institution ou organisation pour abriter le Mécanisme mondial. Un rapport d'évaluation sera soumis à la dixième Conférence des Parties.

24. M. Gnacadja appelle l'attention sur certaines des principales recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général, qui concernent toutes l'application en temps voulu et efficace de la Convention en tant qu'instrument à même de contribuer aux efforts internationaux en cours pour faire face aux nombreux enjeux mondiaux posés par les

changements climatiques, l'insécurité alimentaire et la pauvreté. On peut les trouver dans la partie du rapport concernant la dix-septième session de la Commission du développement durable.

25. Parlant au nom du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M. Gnacadja présente ensuite le rapport sur la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Poznan en 2008, et sur la suite qui lui a été donnée (chapitre I du document A/64/202).

26. La Conférence de Poznan a coïncidé avec la crise financière et le début du ralentissement économique. Dans ces conditions, on s'est inquiété que la lutte contre les changements climatiques ne fasse les frais de la situation économique, mais en fait le message a plutôt été non seulement de progresser sur cette voie mais aussi de soutenir la reprise économique par une croissance verte. De nombreux investissements non durables dans le secteur énergétique, différés en raison de la crise économique, pourraient être redirigés vers des actions écologiques, qui pourraient offrir un retour sur investissement sûr.

27. Le succès de la réunion de Copenhague dépend de la clarté avec laquelle sont posées les questions essentielles : objectifs de réduction des émissions sur une base individuelle pour les pays industrialisés; actions d'atténuation appropriées au niveau national dans les pays en développement avec un soutien financier et technologique suffisant; financements supplémentaires adéquats et prévisibles; et structures institutionnelles et de gouvernance fondées sur l'équité. Associés à un renforcement de l'action d'adaptation, ces aspects essentiels ont été confirmés par les responsables mondiaux durant le Sommet du Secrétaire général sur les changements climatiques, tenu à New York en septembre 2009.

28. La Conférence de Poznan a été marquée par la volonté des Parties de faire progresser le processus de négociation sur deux ans visant au renforcement de la lutte contre les changements climatiques, lancé à Bali en 2007 et devant se terminer à Copenhague. Les Groupes de travail spéciaux ont tenu trois sessions de négociation formelles et une session informelle. Ils tiennent actuellement une session à Barcelone et les négociations devraient s'achever à Copenhague.

29. On observe une convergence de plus en plus grande des dispositifs visant à améliorer l'action

d'adaptation, la coopération technologique, les mesures de réduction des émissions dues à la déforestation dans les pays en développement et le renforcement des capacités. Cependant, des progrès insuffisants ont été réalisés sur deux aspects essentiels, à savoir l'atténuation et le financement. Il est indispensable non seulement que les Parties visées à l'annexe I impriment une forte impulsion, mais aussi que des financements soient fournis à la fois pour la mise en œuvre immédiate et une action à long terme.

30. Compte tenu du temps limité restant, il est de plus en plus important de se focaliser sur l'élaboration d'un texte réaliste pour Copenhague, qui établirait des objectifs en rapport avec l'ampleur du problème. Cela permettrait que des mesures soient prises entre aujourd'hui et 2012, tout en préservant la possibilité d'un accord plus exhaustif.

31. Enfin, M. Gnacadja appelle l'attention sur certaines des conclusions et recommandations, pour examen par l'Assemblée générale, qui se trouvent à la fin du chapitre I du rapport.

32. **M. Banuri** (Directeur, Division du développement durable) présente les rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (A/64/275); sur les technologies agricoles au service du développement (A/64/258); et sur l'Année internationale de l'assainissement, 2008 (A/64/169), tous soumis au titre du point subsidiaire 53 a). Il présente aussi le rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/64/278), soumis au titre du point subsidiaire 53 b), ainsi que le rapport du Secrétaire général sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/64/277), soumis au titre du point subsidiaire 53 i).

33. Accompagnant sa déclaration d'une présentation de diapositives numérisées, M. Banuri explique que ces rapports traitent d'une large gamme de sujets intéressants tous le programme de développement durable, notamment la vulnérabilité, les déchets, la pollution, l'énergie, l'eau, la terre, l'alimentation et la technologie. La Division du développement durable poursuit ses efforts pour améliorer la qualité des

rapports qu'elle présente à la Commission. M. Banuri espère que certains progrès sont d'ores et déjà notables et toute suggestion sur la façon dont les rapports pourraient être encore améliorés sera la bienvenue. Pour l'élaboration des rapports, la Division travaille en étroite relation avec d'autres organismes des Nations Unies et s'appuie sur les contributions d'experts extérieurs et de parties prenantes ainsi que sur des analyses émanant des gouvernements, entre autres.

34. Le concept de développement durable implique, d'une part, la reconnaissance que la planète a des dimensions fixes et qu'il y a des limites écologiques que l'humanité ne peut pas et ne doit pas dépasser et, de l'autre, que lorsque des personnes vivent à la limite de la survie il n'est pas possible de leur demander de contribuer à une action commune. Toutefois, le monde dispose aujourd'hui de suffisamment de connaissances et de capacités de production pour que nul ne se trouve pas à la limite de la survie. Sans équité, il n'est sans doute pas facile de s'intéresser à la durabilité. Le développement durable peut être considéré comme une passerelle non seulement entre l'environnement et le développement, mais aussi entre le Nord et le Sud, grâce l'établissement d'objectifs communs auxquels chacun peut coopérer; une passerelle aussi entre les gouvernements, les entreprises et la société civile ainsi qu'entre le présent et le futur et entre une vision à long terme et les préoccupations à court terme.

35. Si l'on peut estimer que la notion de développement durable est née avec la publication du traité de Rachel Carson intitulé *Printemps silencieux* en 1962, depuis lors le système des Nations Unies a été impliqué à chaque étape, élaborant des accords, tenant des conférences et établissant des organes de traités et des institutions. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (A/64/275) identifie les domaines dans lesquels les organismes des Nations Unies ont travaillé sur les questions de développement durable au sens large. Il contient en particulier plusieurs tableaux importants qui rapprochent les évolutions positives où des réalisations ont été faites et les tendances négatives où il reste encore des efforts à faire. Ces tableaux présentent un bilan pour l'ensemble des points couverts par Action 21, rassemblés en quatre domaines: le développement humain, la conservation et la gestion des ressources aux fins du développement, la gestion

écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques et des déchets et les institutions et la gouvernance. Le rapport contient aussi une partie relative aux opinions des États Membres à propos d'une réunion de haut niveau sur le développement durable. Nombre d'entre eux y sont favorables, mais des réserves sont aussi émises quant au calendrier et à la compatibilité avec les programmes existants.

36. Le rapport sur les technologies agricoles au service du développement (A/64/258) souligne que l'agriculture doit être considérée comme un secteur du savoir, dans lequel l'investissement dans les connaissances est fondamental. Il estime également que ce secteur doit être intégré dans les stratégies nationales de développement durable. Un aspect crucial de la révolution d'une agriculture durable concerne la nécessité d'obtenir des augmentations de productivité, tout en préservant l'intégrité des écosystèmes. La dix-septième session de la Commission du développement durable a permis l'émergence de nombreuses solutions, dont les éléments détaillés sont présentés dans le rapport.

37. La durabilité de l'agriculture dépend d'investissement adéquats : il faut investir dans la recherche sur les technologies adaptées aux conditions agro-écologiques locales; dans la vulgarisation, en particulier à l'intention des petits agriculteurs et des femmes ; dans une amélioration de l'éducation et de la formation des agriculteurs; dans les infrastructures physiques de l'agriculture; et dans le développement des meilleures pratiques tant en matière d'agriculture que de développement rural.

38. La vulnérabilité est le sujet central du rapport sur le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/64/278). Ce rapport identifie les causes structurelles, institutionnelles et physiques de cette vulnérabilité, qui fait obstacle au développement durable, et rend compte aussi des efforts nationaux, notamment des stratégies, des évaluations et des politiques destinées à surmonter les obstacles. Il propose aussi une feuille de route pour le processus d'examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, y compris le regroupement des consultations des parties prenantes.

39. Le rapport sur l'Année internationale de l'assainissement, 2008 (A/64/169) juxtapose aussi des

résultats positifs et des domaines dans lesquels il faut encore travailler. En ce qui concerne les réalisations, on peut noter que l'assainissement est maintenant considéré comme une préoccupation importante à prendre en compte dans les politiques nationales; que des cadres de travail intégrés sont désormais établis; que cinq conférences régionales ont permis de renforcer la détermination politique en faveur de la réalisation d'objectifs touchant l'assainissement; et que des partenariats nationaux – un élément essentiel de l'approche du développement durable- ont été établis dans nombre de pays. En revanche, faute d'une augmentation sensible des efforts nationaux et du soutien mondial, les objectifs prévus dans les Objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints.

40. Le rapport du Secrétaire général sur la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/64/277) appelle une augmentation importante des investissements dans les énergies renouvelables pour augmenter la part de celles-ci dans l'offre totale d'énergie, améliorer l'accès des pays pauvres et des ménages pauvres aux services énergétiques modernes en général et à l'énergie renouvelable en particulier et réduire rapidement le coût des énergies renouvelables de façon qu'elles deviennent la solution naturelle et par défaut aux changements climatiques. Le rapport insiste également sur la nécessité d'une augmentation des investissements dans la recherche et le développement, tant en ce qui concerne les énergies renouvelables elles-mêmes que les domaines connexes, comme les accumulateurs, les réseaux et l'efficacité.

41. **M^{me} Ratsifandrihamanana** (Directeur, Bureau de liaison de New York de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) observe que les montagnes sont des écosystèmes fragiles d'où viennent la moitié des eaux douces de la planète. Elles renferment une riche diversité biologique, sont des destinations populaires pour les activités récréatives et le tourisme et abritent une population transmettant des connaissances et un patrimoine culturel importants et diversifiés. Extrêmement vulnérables face à l'incidence du réchauffement planétaire, les écosystèmes de montagne sont des indicateurs avancés des changements climatiques. Il est donc indispensable d'assurer la santé écologique et l'amélioration économique et sociale des zones montagneuses, dans l'intérêt à la fois de leurs habitants et des habitants des zones situées en contrebas. Nombre des populations les

plus démunies et souffrant le plus de l'insécurité alimentaire dans le monde vivent dans les régions montagneuses.

42. La prise de conscience de l'importance des peuples et des environnements de montagne s'est accrue depuis l'adoption du chapitre 13 d'Action 21 lors du Sommet mondial de 1992. Les engagements ont été renforcés depuis 2002 avec l'Année internationale des montagnes et le Sommet mondial pour le développement durable, qui ont conduit au lancement du Partenariat sur les montagnes, alliance mondiale visant à protéger les milieux des montagnes et à améliorer les conditions de vie des communautés qui y vivent. Pourtant, malgré cette prise de conscience croissante et malgré les nombreux résultats positifs obtenus, des obstacles clefs demeurent qu'il faut surmonter pour réaliser un développement durable et réduire la pauvreté dans ces zones. Parmi les problèmes rencontrés figurent la demande croissante de ressources naturelles, y compris l'eau et le bois, les conséquences de l'érosion, du déboisement et d'autres formes de dégradation des bassins versants; la fréquence croissante des catastrophes naturelles; le développement de l'immigration; les pressions de l'industrie des transports, de l'extraction minière, de l'agriculture; et les conséquences de l'évolution du climat au niveau mondial.

43. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est honorée d'être l'organisme de coordination chef de file de la Journée internationale des montagnes célébrée chaque année le 11 décembre, la priorité de l'année en cours étant la gestion des risques de catastrophe.

44. Le rapport du Secrétaire général, établi en coopération avec le secrétariat du Partenariat pour les montagnes, décrit l'état du développement durable dans les montagnes aux niveaux national et international, présentant notamment des analyses globales des enjeux à venir et fournissant des suggestions pour examen par l'Assemblée générale sur la façon de continuer à appuyer et promouvoir le développement des régions de montagne partout dans le monde.

45. Une grande partie des travaux de fond ont été réalisés par les pays eux-mêmes. Parmi les questions qui sont examinées figurent notamment l'éducation, les changements climatiques, les questions autochtones, les productions de qualité et les approches de la chaîne

de valorisation, la gestion des écosystèmes et l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles, mais beaucoup reste à faire. M^{me} Ratsifandrihamanana appelle l'attention sur les nombreux domaines où d'autres travaux sont nécessaires, qui sont énumérés à la fin du rapport. Afin de réaliser ces objectifs, il faut à l'évidence des niveaux plus élevés de financement et d'investissement, un renforcement de la coordination et de la coopération et la mise en place de conditions plus propices

46. **M. El-Habr** (Directeur du Bureau régional pour l'Asie occidentale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)) présente le rapport du Secrétaire général sur la marée noire sur les côtes libanaises (A/64/259), qui rend compte des progrès réalisés dans l'application des résolutions 61/194, 62/188 et 63/211 de l'Assemblée générale relatives à la marée noire sur les côtes libanaises à la suite du bombardement de la centrale électrique d'El-Jiyeh en juillet 2006 et complète les informations présentées dans les précédents rapports du Secrétaire général sur la question (A/62/343 et A/63/225).

47. *M. Mičić (Serbie), Vice-Président, prend la Présidence.*

48. **M^{me} Castaño** (Directeur du Bureau du PNUE à New York) présente, au nom du Directeur exécutif du PNUE, le rapport du Conseil d'administration du PNUE sur les travaux de sa vingt-cinquième session (A/64/25).

49. Cette session s'est tenue dans un contexte d'aggravation des crises économiques, sociales et environnementales. Le monde traverse une récession économique, la sécurité alimentaire est gravement menacée et les dernières prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat donnent à penser que les changements climatiques devraient survenir beaucoup plus rapidement qu'on ne le pensait précédemment. Durant les consultations ministérielles, les ministres et les vice-ministres de l'environnement ont craint que la pollution de l'environnement et les modifications de grande portée dues à l'activité humaine, associées aux processus naturels et à la dégradation des services et biens écosystémiques, ne fassent obstacle à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et au développement durable.

50. Les ministres ont attaqué de front la question de la riposte la plus efficace aux problèmes mondiaux actuels. Une grande partie de leurs consultations ont concerné la nécessité de passer à une économie verte. Passer à une économie verte et à faible consommation de carbone aurait des avantages multiples pour la communauté internationale et les gouvernements, qui doivent assurer la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique, et se traduirait au bout du compte par l'établissement du développement durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'expression "économie verte", telle que définie par le PNUE, fait référence à un système économique qui reconnaît que des écosystèmes sains sont le fondement du bien-être économique et social et une condition préalable à la réduction de la pauvreté et dans lequel les coûts de la dégradation des écosystèmes sont internalisés et des industries environnementales, telles que les technologies propres et efficaces et l'agriculture durable, constituent des moteurs essentiels de la croissance économique, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté.

51. La transition vers une économie verte exige l'adoption et la mise en œuvre de politiques cohérentes qui intègrent les aspects économiques, sociaux et environnementaux, ce qui à son tour suppose la collaboration entre les différents ministères sectoriels au niveau national et la cohésion entre les organisations et les institutions s'occupant de développement durable au niveau international. Le passage à une économie verte ne peut donc être envisagé isolément de la gouvernance internationale de l'environnement. Les crises mondiales actuelles sont l'occasion d'examiner la capacité des structures de gouvernance nationales et internationales et leur aptitude à faire face aux enjeux actuels et futurs dans le domaine de l'environnement et du développement. Des orientations politiques de haut niveau doivent être introduites dans les débats sur la gouvernance internationale de l'environnement et des étapes claires doivent être définies pour les trois prochaines années.

52. Par sa décision 25/4, le Conseil d'administration a créé un groupe consultatif composé de ministres ou de représentants de haut niveau, qui a été prié de présenter une liste d'options pour l'amélioration de la gouvernance internationale de l'environnement au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa onzième session extraordinaire, prévue pour février 2010. Les

conclusions de ladite session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, contribueront, entre autres, au suivi par l'Assemblée générale des mesures indiquées au paragraphe 169 des textes issus du Sommet mondial de 2005. Les activités du Conseil d'administration sont donc totalement synchronisées avec celles de l'Assemblée générale. Par ailleurs, l'Assemblée générale décidera des prochaines étapes à franchir pour faire au défi que représente le renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement.

53. Enfin, le Conseil d'administration a adopté 16 autres décisions revêtant de l'importance pour le travail de l'Assemblée générale et les organismes des Nations Unies dans leur ensemble. Il s'agit notamment de la décision 25/1, intitulée "Application de la décision SS.VII/1 relative à la gouvernance internationale de l'environnement"; de la décision 25/2, intitulée "État de l'environnement mondial"; de la décision 25/5, intitulée "Gestion des produits chimiques, y compris le mercure"; et de la décision 25/13, intitulée "Projet de budget-programme et projet de budget d'appui au programme pour l'exercice biennal 2010-2011".

54. **M. Inomata** (Corps commun d'inspection (CCI)) présente la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'"Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies" (A/64/83-E/2009/83). Le rapport lui-même a été adressé aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies le 17 décembre 2008. Le Conseil d'administration du PNUE l'a examiné à sa vingt-cinquième session et a établi un groupe consultatif de ministres ou de représentants de haut niveau, qui a été prié une liste d'options pour l'amélioration de la gouvernance internationale de l'environnement au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa onzième session extraordinaire, en vue de fournir des contributions à l'Assemblée générale des Nations Unies.

55. En ce qui concerne les préoccupations exprimées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCCS) à propos des recommandations 8 et 9, M. Inomata indique que les membres du Conseil ont confondu le financement des surcoûts et l'aide publique au développement (APD) additionnelle. Le terme "surcoûts" fait référence à la modification des coûts

totaux découlant de la mise en œuvre d'une nouvelle mesure de protection de l'environnement. Ces coûts doivent être pris en charge par la communauté internationale.

56. Le fait que les membres du CCCS aient accepté la plupart des recommandations du CCI reflète les liens étroits de communication et de coopération existants entre le CCI et le CCCS. Nombre de ces recommandations, si elles sont adéquatement mises en œuvre par les chefs de secrétariat, devraient aider les États Membres à renforcer la gouvernance environnementale au sein du système. Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat concernés doivent donc être invités à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session un rapport sur la mise en œuvre des recommandations du CCI qu'ils ont examinées et approuvées ainsi que sur les contributions appropriées pour faciliter leur prise en compte.

57. **M. Herman** (Secrétariat du CCCS), présentant la note du Secrétaire général transmettant ses commentaires et ceux du CCCS sur le rapport du CCI intitulé "Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies" (A/64/83/Add.1-E/2009/83/Add.1), indique que, si les changements climatiques ont donné lieu à une action mondiale de très grande ampleur, nombre d'autres questions intéressant l'environnement naturel ont aussi fait l'objet d'une attention internationale ces dernières années. Il s'agit notamment des menaces pesant sur la couche d'ozone, de la désertification et de la perte de biodiversité, autant de problèmes qui constituent des obstacles majeurs à la réalisation du développement durable. Les accords multilatéraux sur l'environnement sont un élément clef de la réponse à ces problèmes, entre autres. Les organismes des Nations Unies jugent donc opportun et pertinent le rapport du CCI, qui examine la nécessité de renforcer la gouvernance et le soutien programmatique et administratif de ces accords.

58. **M^{me} Osman** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que le Groupe se félicite de l'adoption par la Commission du développement durable à sa dix-septième session de la résolution 17/1 sur les options de principe et mesures pratiques propres à diligenter l'application des engagements pris concernant l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique, et attend avec impatience la pleine application des principales options concernant

l'ensemble des domaines thématiques couverts durant le cycle de mise en œuvre 2008/2009 (session de fond). La poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable exige qu'une plus grande attention soit accordée aux modes de production et de consommation durables, les pays développés prenant l'initiative, conformément aux principes de responsabilités communes mais différenciées. Les thèmes de la dix-huitième et de la dix-neuvième sessions de la Commission sont particulièrement pertinents face aux enjeux mondiaux actuels. Le Groupe attend avec intérêt de participer aux débats qui se tiendront lors de ces sessions. Le cycle actuel de mise en œuvre coïncide avec les préparatifs de l'événement de haut niveau sur le développement durable, qui devrait fournir l'occasion d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et le Sommet mondial pour le développement durable et imprimera l'élan politique nécessaire pour combler le déficit de mise en œuvre. Le Groupe remercie le Brésil d'avoir offert d'accueillir un tel événement en 2012.

59. Les vulnérabilités des petits États en développement insulaires face aux aléas des changements climatiques et à d'autres événements extérieurs sont bien connues. Les petits États insulaires en développement ne sont pas en état de faire face seuls à ces problèmes et ont besoin d'une aide internationale. Des ressources adéquates doivent être fournies à l'Unité chargée de ces pays. L'examen de haut niveau de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, fournira l'occasion d'examiner les progrès réalisés, les enseignements accumulés et les contraintes rencontrées au moment de la mise en œuvre.

60. Les catastrophes naturelles ont une incidence de plus en plus dévastatrice sur les vies, les biens et les modes d'existence. Malgré la reconnaissance croissante des effets positifs des investissements dans la prévention des catastrophes, les ressources financières qui leur ont été consacrées jusqu'ici sont insuffisantes. Le Groupe souscrit à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui a pour mandat d'encourager la sensibilisation et l'engagement du public, de développer les réseaux et les partenariats et d'améliorer les connaissances sur les

causes de catastrophes et les options de prévention. Il faut faire plus pour développer les systèmes d'alerte rapide, accroître la préparation aux catastrophes et réduire les risques. Les pays en développement doivent recevoir une aide à cet égard.

61. Les discussions sur les changements climatiques doivent s'inscrire résolument dans le contexte du développement durable, en mettant l'accent sur les trois piliers de façon intégrée, concertée et équilibrée. Le caractère planétaire des changements climatiques exige que tous les pays coopèrent dans la mesure du possible et participent à une riposte internationale efficace et adaptée, conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées, à leurs capacités respectives et à leurs situations nationales. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto restent donc le principal cadre multilatéral de l'action coopérative face aux changements climatiques. Le succès de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui se tiendront à Copenhague en décembre 2009, sera mesuré à l'aune du respect par toutes les Parties à la Convention de leurs engagements; par la volonté des pays en développement d'adopter des objectifs ambitieux pour la deuxième période d'engagement et les périodes ultérieures; ainsi que par l'appui apporté par la communauté internationale aux pays en développement confrontés aux conséquences des changements climatiques, en particulier au moyen de financements nouveaux, additionnels et prévisibles, d'un renforcement des capacités et de l'accès, du développement et du transfert de technologies. Les pays visés à l'annexe I doivent prendre des mesures sérieuses pour faire face aux causes profondes des changements climatiques. En particulier, ils doivent modifier leurs modes de production et de consommation non durables, financer les coûts d'adaptation des pays en développement, prendre des engagements plus ambitieux de réduction des émissions et fournir l'aide financière et technologique requise aux pays en développement.

62. La désertification, la sécheresse et la dégradation des terres menacent sérieusement le développement et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe reconnaît le rôle joué par le Fonds pour

l'environnement mondial (FEM) dans l'aide aux pays devant combattre la désertification et restaurer les terres dégradées. La communauté internationale doit, lors de la cinquième opération de reconstitution, accroître sensiblement ses allocations de ressources au domaine focal du FEM sur la dégradation des terres, afin de pouvoir répondre à la demande accrue de services dans ce domaine. En outre, il faut tirer parti de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique pour faire face aux enjeux du développement durable. Le Groupe demande aux pays de renforcer leurs liens de partenariat aux fins de la mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal pour le renforcement de l'application de la Convention et de s'engager à réaliser ses objectifs d'ici à 2008, et il se félicite de l'introduction de mécanismes de coordination régionaux et de l'établissement éventuel de bureaux régionaux.

63. Le Groupe soutient les nombreuses activités prévues par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, en 2010, afin de mieux faire prendre conscience de la diversité biologique, de souligner le besoin urgent d'une diminution du rythme d'appauvrissement de cette diversité d'ici à 2010 et de mobiliser un soutien partout dans le monde en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Il faut espérer qu'un large éventail de parties prenantes participeront à ces activités et y contribueront. Le Groupe souhaite que la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui se tiendra à Nagoya (Japon), soit un succès. La finalisation et l'adoption d'un régime international d'accès et de partage des avantages d'ici à 2010 est une priorité du Groupe. Il a été demandé au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages d'achever l'élaboration et la négociation d'un tel régime le plus tôt possible avant la dixième réunion de la Conférence des Parties. M^{me} Osman rappelle qu'il importe au plus haut point de s'occuper efficacement des moyens de mise en œuvre et également que la réalisation d'ici à 2010 d'une réduction sensible du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique exige la mise à disposition de ressources financières et techniques nouvelles et additionnelles aux pays en développement.

64. Le développement des sources d'énergie nouvelles et renouvelables est indispensable, car il doit permettre de donner accès aux pays en développement à des formes d'énergie de substitution. L'offre de sources d'énergie de substitution non polluantes est une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, le développement des sources d'énergie nouvelles et renouvelables pourrait contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation de milliards de personnes. Dans cette optique, l'aide des pays développés au développement et au transfert de technologies est essentielle. La question des droits de propriété intellectuelle ne doit pas empêcher le transfert de technologies en matière d'énergies nouvelles et renouvelables.

65. En sa qualité de chef de file dans le domaine de l'environnement au niveau mondial et de principal organisme des Nations Unies se consacrant à l'environnement, le PNUE doit prendre en considération, dans le cadre de son mandat, les besoins des pays en développement en matière de développement durable. L'issue de la vingt-cinquième session de son Conseil d'administration revêt une importance critique pour les travaux du Programme et la gestion des problèmes d'environnement au niveau mondial. De par sa mission, le PNUE est à même de tracer les grandes orientations pour répondre aux enjeux environnementaux actuels. Le Groupe espère que la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 contribuera à rationaliser les activités du PNUE d'une manière qui garantisse que la priorité voulue est accordée aux problèmes d'environnement et aux autres domaines couverts par le mandat du Programme. L'aptitude de la communauté internationale à mettre en œuvre d'une manière urgente et efficace le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités donnerait une bonne indication de sa volonté de traduire ses engagements en actions. À cet égard, M^{me} Osman se félicite de la décision d'intégrer le Plan stratégique de Bali dans tous les programmes du PNUE. Pour que le PNUE puisse mener une action efficace, il doit disposer de ressources financières et techniques adéquates et renforcer ses capacités. M^{me} Osman demande à l'Organisation des Nations Unies d'accroître les crédits budgétaires ouverts au PNUE sur son budget ordinaire et incite les donateurs à augmenter leur appui aux projets et activités de ce Programme.

66. **M. Ström** (Suède) prenant la parole au nom de l'Union européenne (UE), des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie); des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Monténégro et Serbie); ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, fait savoir que l'Union européenne accueille avec satisfaction la proposition du Groupe des 77 et de la Chine de tenir une réunion de haut niveau sur le développement durable en 2012. Une telle réunion sera l'occasion de placer au centre des préoccupations les politiques de durabilité requises pour favoriser une économie verte et la réduction de la pauvreté. Toutefois, pour que cet événement soit couronné de succès, il doit y avoir un large accord au sein de l'Assemblée générale sur la façon dont il peut venir compléter les processus de développement durable existants, sans diminuer ni accaparer les ressources consacrées à ces derniers. L'Union européenne attend avec impatience de participer aux débats sur le contenu et le programme de la réunion.

67. Le développement durable vise pour l'essentiel à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. La promotion et l'intégration des stratégies économiques, sociales et environnementales sont des éléments centraux de la mission du système des Nations Unies. Quarante ans ont passé depuis que la Suède a proposé de réunir la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, première grande conférence consacrée par l'Organisation à l'environnement. Aujourd'hui, une nouvelle ère pourrait s'annoncer, avec l'émergence d'une économie éco-efficace et d'un modèle de développement équitable.

68. Il est dans l'intérêt des États Membres de faire en sorte que les organismes compétents intègrent les décisions prises par la Commission du développement durable à sa dix-septième session et que ces décisions orientent les opérations des Nations Unies sur le terrain. Les États Membres doivent donc suivre la mise en œuvre aux niveaux international et national. L'Union européenne attend avec impatience le prochain cycle de mise en œuvre. Les dix-huitième et dix-neuvièmes sessions de la Commission fourniront l'occasion d'aboutir à des solutions concrètes, cohérentes et concertées pour encourager le respect des engagements pris dans les différents domaines de travail, d'examiner les interactions entre les diverses

problématiques et de s'attaquer aux problèmes pluridisciplinaires identifiés à la onzième session de la Commission.

69. L'Union européenne félicite le Secrétaire général pour le succès du Sommet sur les changements climatiques, tenu à New York en septembre 2009, et constate avec satisfaction que les responsables mondiaux se sont montrés déterminés à faire face d'urgence aux problèmes posés par l'évolution du climat et ont apporté leur soutien à une montée en puissance de l'action et du financement. L'Assemblée générale doit maintenant faire en sorte que le message du Sommet se traduise par un accord mondial, ambitieux et exhaustif à Copenhague.

70. Le monde doit s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, des inondations, des sécheresses et des événements climatiques extrêmes. Dans cette optique, un soutien rapide, concret et adéquat doit être fourni aux pays les plus démunis et les plus vulnérables. Les changements climatiques doivent être placés dans une perspective sexospécifique si l'on veut obtenir des résultats efficaces, durables et équitables. Les femmes sont des agents importants du développement et doivent donc participer de façon active et décisive aux stratégies d'adaptation et d'atténuation.

71. L'Union européenne souligne la nécessité d'un accord contraignant pour la période commençant le 1er janvier 2013. Un tel accord doit s'appuyer sur le Protocole de Kyoto et en incorporer tous ses éléments essentiels. L'Union européenne souhaite que tous les pays développés s'engagent à réduire leurs émissions de 30 % d'ici à 2020, par rapport aux niveaux de 1990, et à prendre des mesures immédiates à cet égard. Un accord de financement doit être un élément central de tout accord conclu à Copenhague. Une augmentation graduelle mais importante des flux financiers publics et privés est requise pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation ambitieuses. L'Union européenne est prête à assumer sa part de l'effort mondial, en fixant des objectifs d'atténuation ambitieux, en permettant les compensations et en apportant un soutien public.

72. L'Union européenne se félicite de la mise œuvre opérationnelle du Fonds d'adaptation ainsi que des progrès réalisés dans les débats sur les mécanismes destinés à stopper le déboisement et la dégradation des

forêts, à promouvoir une gestion et une conservation durables des forêts et à améliorer les stocks de carbone forestier dans les pays en développement. Elle étudie les moyens de renforcer la coopération pour le développement de technologies sûres et durables, économes en carbone.

73. Il est temps que la communauté internationale prenne des mesures pour maintenir le réchauffement planétaire au-dessous de 2°C. Tous les pays doivent contribuer à cet effort, en fonction de leurs responsabilités et de leurs capacités respectives. Les émissions mondiales doivent atteindre leur niveau maximum au plus tard en 2020, doivent être réduites d'au moins 50 % d'ici à 2050, par rapport aux niveaux de 1990, et doivent continuer de diminuer par la suite. Les responsables de l'Union européenne sont récemment convenus de réduire les émissions de 80 à 95 % d'ici à 2050. Les conclusions scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat constituent une plateforme d'action commune. La décision prise par les Chefs d'État et de gouvernement, les Ministres et les Chefs de délégation, présents au segment de haut niveau de la troisième Conférence mondiale sur le climat, tenue à Genève (Suisse) en août/septembre 2009, d'établir un cadre mondial pour les services climatologiques pourrait aussi faciliter le processus décisionnel. A mesure que les données scientifiques évoluent, les politiques en matière de changements climatiques doivent être ajustées. En outre, le système des Nations Unies doit continuer d'œuvrer en faveur d'une réponse plus cohérente face à ce phénomène. L'Union européenne soutient les efforts faits à cet égard par le Secrétaire général et le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCCS) à cet égard.

74. Le monde est au seuil d'une transition majeure vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone. Les politiques requises pour lutter contre les changements climatiques, réduire la pauvreté et assurer la compétitivité économique doivent être mises en évidence et appliquées. L'accès à une énergie moderne est indispensable à la vie de tous les jours et critique pour le progrès industriel et le développement urbain. La baisse des investissements énergétiques en 2009 sera particulièrement problématique pour les pauvres. Un nouvel accord est nécessaire pour encourager les technologies propres et l'utilisation efficace de l'énergie. La compétitivité internationale dépendra de

plus en plus de l'aptitude à produire et à distribuer des services énergétiques fiables, abordables, viables économiquement, acceptables socialement et écologiquement rationnels.

75. L'un des meilleurs moyens de lutter contre les changements climatiques est de réduire et, en fin de compte, d'éliminer les émissions découlant de la production et de l'utilisation d'énergie. Pour soutenir cette évolution, il faut encourager les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, s'employer avec détermination à favoriser l'efficacité énergétique et les économies d'énergie et intensifier les activités de recherche-développement sur les technologies économes en carbone, respectueuses de l'environnement et socialement acceptables.

76. La part de l'énergie primaire mondiale venant de sources renouvelables devrait rester à 13 % entre 2005 et 2030. Elle pourrait être bien plus importante. L'Union européenne se félicite de l'établissement de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et de la contribution que cet organisme peut apporter à la promotion d'une transition rapide au niveau mondial vers l'utilisation durable des énergies renouvelables. L'Union européenne a récemment décidé de rejoindre l'IRENA et encouragera activement un partenariat fructueux entre cette Agence et l'Organisation des Nations Unies.

77. Le niveau élevé et fluctuant des prix de l'énergie primaire, l'augmentation de la demande mondiale d'énergie et les incertitudes pesant sur les approvisionnements énergétiques appellent des efforts mondiaux pour orienter les investissements et les technologies vers le secteur énergétique. L'objectif commun doit être d'assurer une croissance soutenue, fondée sur un développement écologiquement durable pour tous les pays, tout en diversifiant les sources d'énergie pour accroître la sécurité de l'offre énergétiques.

78. L'adoption d'objectifs et d'engagements nationaux et régionaux assortis de délais précis concernant l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et l'accès à une énergie abordable est indispensable pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut encourager les mesures qui assurent le soutien nécessaire pour garantir l'accès à l'énergie, sans compromettre la progression des énergies

renouvelables, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie.

79. Les énergies renouvelables doivent être développées et utilisées de manière durable. Le renforcement des capacités et la fourniture de ressources financières adéquates sont requis pour encourager le recours à ces énergies. Nombre d'organismes des Nations Unies ont un rôle à jouer à cet égard. Une approche cohérente, soutenue par ONU-Énergie, est essentielle.

80. Le monde ne réussira pas probablement pas à freiner sensiblement l'appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2010. L'Union européenne est profondément préoccupée par la disparition progressive sous l'effet de l'activité humaine d'espèces, d'écosystèmes et de matériels génétiques et est déterminée à réagir de façon dynamique pour réaliser tous les objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Une action concrète doit être engagée pour inverser cette tendance à tous les niveaux, compte tenu de l'importance des partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales pour la gestion durable de la biodiversité et des services écosystémiques. En outre, il faut fixer un nouvel objectif mondial post-2010 pour la biodiversité, qui soit à la fois ambitieux et crédible. A la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, qui se tiendra en septembre 2010, les Chefs d'État et de gouvernement doivent s'impliquer activement dans l'émergence d'une nouvelle vision mondiale, qui pourrait être complétée par l'adoption d'objectifs concrets en matière de biodiversité lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Nagoya (Japon) en octobre 2010. L'Union européenne est aussi prête à participer activement à l'Année internationale de la biodiversité. La négociation d'un régime international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages doit être conclue avant la réunion de Nagoya en 2010. La biodiversité joue un rôle crucial dans la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et les changements climatiques. Un renforcement de la coopération et de la coordination dans ces domaines devrait contribuer à encourager des politiques de développement durable. Pour accroître les synergies, une coopération efficace doit s'établir entre les trois Conventions de Rio.

81. L'Union européenne coopère depuis longtemps avec les petits États insulaires en développement et est

déterminée à mettre en œuvre la Stratégie de Maurice. Elle se félicite des progrès significatifs réalisés et est consciente de la menace que les changements climatiques font peser sur la sécurité humaine et l'intégrité nationale de ces États. L'examen de haut niveau de la Stratégie de Maurice offre l'occasion de s'attaquer aux obstacles à un développement durable des petits États insulaires en développement.

82. Les montagnes et les hautes terres abritent 600 millions de personnes, alimentent en eau plus de la moitié de la population du monde et constituent une réserve irremplaçable de ressources minérales précieuses. L'Union européenne encourage un aménagement durable de l'espace, afin de protéger la biodiversité et de sauvegarder l'héritage culturel des écosystèmes créés par l'homme, note l'importance de politiques visant à améliorer la situation des pauvres pour assurer un développement durable des régions de montagne et soutient les efforts de renforcement des droits de la femme sur les ressources ainsi que leur rôle dans les communautés et les cultures des régions de montagne.

83. La désertification et la dégradation des sols menacent l'existence même de centaines de millions de personnes et compromettent la stabilité des États fragiles. Dans nombre de domaines, la lutte contre la désertification est un moyen pratique et efficace de s'adapter aux effets des changements climatiques. On ne peut pas répondre à ces enjeux sans une coopération continue et une plus grande synergie entre les trois Conventions de Rio. L'Union européenne se félicite des décisions adoptées à la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tenue à Buenos Aires (Argentine) en septembre/octobre 2009.

84. La gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins versants ainsi que la coopération transfrontalière sont indispensables pour s'adapter aux changements climatiques et résoudre les problèmes qui entravent la production alimentaire, la sécurité énergétique, la stabilité économique et la prévention des conflits. L'accès à une eau potable sûre et à l'assainissement et la gestion rationnelle de l'eau sont indispensables à la croissance économique et au développement durable ainsi qu'à la santé et au bien-être. L'eau est inextricablement liée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des petites filles. Les femmes et les filles jouent donc un rôle crucial dans les activités et les investissements liés à l'eau. Les problèmes intéressant l'eau devront être

examinés lors de la réunion de haut niveau sur le développement durable, qui pourrait se tenir en 2012. En outre, l'Union européenne participera au projet Tadjik dont l'objectif est de résoudre des problèmes d'accès à l'eau à mi-chemin de la Décennie internationale d'action, "Eau pour la vie", 2005-2015.

85. L'Union européenne est déterminée à renforcer la capacité des communautés à risque en appuyant le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. Une approche synthétique doit être adoptée tout au long de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Dans cette optique, les États Membres doivent utiliser pleinement les mécanismes du système. En reliant la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques, la cohérence pourrait être améliorée et les ressources utilisées plus efficacement.

86. Enfin, l'Union européenne se félicite de l'issue des débats tenus lors de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration du PNUE. Le processus de réforme et la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 facilitent les efforts consentis pour établir des cadres stratégiques et assurer une gestion fondée sur les résultats. La décision de commencer à préparer un instrument légalement contraignant sur le mercure revêt une importance capitale. L'Union européenne constate avec satisfaction le processus engagé par le PNUE pour établir une Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et espère que les discussions sur la meilleure façon de mobiliser les contributions des chercheurs et d'en tirer parti pourront être achevées d'ici à 2010. Elle souhaite que le PNUE soit renforcé et s'engagera en faveur d'une réforme ambitieuse du système de gouvernance internationale de l'environnement.

87. **M. Bowoleksono** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui souscrit à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note que, même si la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable a eu des effets positifs à tous les niveaux et même si les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement, ont renforcé le processus de développement durable, le monde reste en proie à la pauvreté et à l'injustice. En outre, les crises

mondiales multiples et les changements climatiques menacent de détruire des décennies de progrès sur la voie du développement. Des problèmes déjà considérables pourraient devenir insurmontables si l'approche de la communauté internationale en matière de développement n'est pas repensée et restructurée. Jamais auparavant n'avait été observée une telle dynamique en faveur d'un changement de paradigme au niveau mondial dans le sens d'un développement « vert ». En outre, les préoccupations environnementales et la croissance économique ne sont plus des objectifs incompatibles, comme on avait tendance à le considérer autrefois.

88. La réunion de haut niveau, qui se tiendra éventuellement en 2012, fournira l'occasion de lancer des actions novatrices pour faire face aux problèmes mondiaux et mettre en branle une nouvelle phase du développement durable. L'ASEAN attend avec impatience de contribuer constructivement à cet événement, qui doit être axé sur les moyens de promouvoir la pleine mise en œuvre d'Action 21. La gouvernance internationale du développement durable pourrait aussi être examinée au cours de la réunion, qui devrait permettre d'imprimer l'impulsion politique de haut niveau nécessaire à la mise en place d'une structure institutionnelle internationale renforcée pour la gouvernance de l'environnement et du développement.

89. Les deux prochaines années devront être mises à profit pour établir un dispositif de développement vert, fondé sur les trois Conventions de Rio. La Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, qui aura lieu en décembre 2009, sera un test de la volonté de la communauté internationale de répondre efficacement aux changements climatiques et de passer à une économie verte. Les responsables de l'ASEAN sont déterminés à contribuer activement à cette Conférence, afin d'assurer un accord juste, équitable, flexible et solidaire, qui assure l'équilibre voulu entre les impératifs de développement et les impératifs climatiques. En outre, l'Année internationale de la biodiversité, en 2010, et l'Année internationale des forêts, en 2011, viendront compléter les efforts faits pour éradiquer la pauvreté et favoriser la sécurité alimentaire; elles doivent aussi permettre de réactiver la détermination à lutter contre les problèmes touchant les forêts dans la riposte climatique mondiale. En outre, pour stopper la désertification, le plan-cadre stratégique décennal pour le renforcement de la mise

en œuvre de la Convention des Nations sur la lutte contre la désertification (2010-2018) doit être pleinement appliqué.

90. Les discussions sur le développement durable ne peuvent être dissociées de la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et énergétique. Les technologies agricoles doivent jouer un rôle central dans toute révolution verte durable. Il faut s'attacher tout particulièrement à aider les petits agriculteurs à accroître leur productivité et à adopter des pratiques durables. La crise énergétique et les changements climatiques ont rendu encore plus indispensable le recours à de nouvelles sources d'énergie renouvelables. Des ressources financières et humaines adéquates doivent être mobilisées et déployées et les technologies transférées aux pays en développement. L'Organisation des Nations Unies doit faciliter l'établissement d'un fonds multilatéral et d'un centre international pour le progrès des technologies énergétiques. Dans cette optique, l'ASEAN soutient les efforts faits pour que le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités devienne partie intégrante des travaux du PNUE et d'autres organismes des Nations Unies.

91. Le monde a connu une augmentation impressionnante du nombre et de l'intensité des catastrophes naturelles. Les pertes en vies humaines, biens et moyens d'existence entraînées par les catastrophes survenues récemment dans les pays membres de l'ASEAN font obstacle à la fois à la réalisation du développement durable et au processus d'intégration régionale. Les Chef d'État et de gouvernement ayant participé au quatrième Sommet de l'Asie de l'Est, tenu le 25 octobre 2009 à Cha-am Hua Hin (Thaïlande), ont réaffirmé leur détermination à poursuivre une stratégie efficace de prévention des risques de catastrophe dans un esprit de partenariat et de coopération et ont demandé que la prévention des catastrophes constitue un domaine prioritaire de coopération. Une coopération plus étroite entre les parties prenantes concernées est déterminante pour assurer des réactions adaptées et en temps voulu. A cet égard, M. Bowoleksono mentionne l'importance du renforcement des capacités nationales et locales et de la mise en place de réseaux d'alerte rapide.

92. L'ASEAN reconnaît les vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement. De fait les pays membres de l'ASEAN sont fragiles face à l'élévation du niveau des mers due

aux changements climatiques. Les questions relatives aux océans doivent constituer un élément central des débats sur l'évolution du climat. Les conséquences négatives pouvant en résulter pour la sécurité alimentaire mondiale et les moyens d'existence constituent une préoccupation importante. L'examen de haut niveau de la Stratégie de Maurice fournira l'occasion de souligner à nouveau les vulnérabilités des petits États insulaires en développement et de prêter attention aux facteurs entravant leurs efforts en faveur du développement durable. La pleine participation de tous les partenaires pour le développement est indispensable pour que cet examen soit un succès et que les capacités nationales des petits États insulaires en développement puissent être renforcées.

La séance est levée à 13 h 05.